
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Dodrimont, Mme Dock et M. Jeholet

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 55 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« Le Gouvernement précise la portée du caractère significatif de l'ouverture ou non au public. ».

JUSTIFICATION

Il est proposé d'habiliter le Gouvernement à préciser les termes « de manière significative ».

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET